

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 juin 2019 à 18 HEURES 30

Convocation du 18/06/2019

Etaient présents : MM. VARRONE - MERO - TIBIER - ABRIL - LALANDE – RAMI – BONTOUX -
MMES DUMESNIL – GIRAUDY - BODINO - GROSSO – PAGANIN
MM. ROUSSEL - EININGER - Mme BELAICHE

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir :

Mlle GIORDANO par M. VARRONE
Mme POMMEL par M. BONTOUX
M. SIDAOUÏ par M. TIBIER
Mme MAUBERT par Mme DUMESNIL
M. CHARABOT par M. ROUSSEL

Absent : MM.VACANCE – PIERRAT – Mme - QUILLOT

Secrétaire de séance : Mme GIRAUDY

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 12/04/2019
Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal. Puis il informe
l'assemblée sur les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables.

ORDRE DU JOUR

1 – MARCHÉ ECOLE DU BAYLE : examen de l'avenant n°2 :

M. MERO en charge du suivi du chantier du groupe scolaire du Bayle, présente l'avenant n°2
qui a été examiné en commission des achats du 23 mai 2019. (Une abstention M. ROUSSEL).
Il informe que cet avenant concerne 4 piliers et une poutre du préau de la cour élémentaire,
ne faisant pas parti de la zone de travaux. Cependant, ce point du bâtiment, après expertise
est lié au reste du bâti par le ferrailage. La SOCOTEC dans un avis technique solidité indique
que ces piliers supportent une dalle béton, et que les désordres constatés, à savoir :
« ...absences d'enrobage des armatures longitudinales alors qu'une valeur de 3cm est un
minimum, corrosion des aciers apparents, et absence de continuité de certains aciers filants
longitudinaux, nécessitent une reconstruction ». Les travaux sont estimés à 30.910 € HT. Pour
M. BONTOUX qui suit ce chantier, ce problème ne pouvait pas être anticipé, le préau ne faisait
pas parti de la zone de surélévation de l'école, mais la reprise est indispensable par mesure de
sécurité. Le tableau financier récapitulatif du marché de l'école avec les 2 avenants est projeté.
VOTE : 15 POUR

2 CONTRE : M. ROUSSEL + 1 Procuration (M. ROUSSEL pense que ce point aurait dû être pris en
compte par le bureau d'études et l'architecte, manque d'anticipation)

3 ABSTENTIONS : Mme BELAICHE – M. EININGER – Mme PAGANIN (pour des raisons
financières, mais pas pour la sécurité des enfants).

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 – PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE POUR 2020 :

Le Maire rappelle que l'on a déjà utilisé le groupement de commande en 2017 pour 3 ans, ce qui a permis de réaliser des économies sur le prix de l'électricité et du gaz. Il propose de reprendre cette formule de mutualisation pour la prochaine consultation de 2020. Le groupement est constitué de : la CAPG – la ville de Grasse, le CCAS de Grasse, les communes de la Roquette/Siagne, Pégomas, Peymeinade, St Valliez de Thiez, St Cézaire sur Siagne, la régie des parkings Grassois, le syndicat des eaux du Foulon et Auribeau/Siagne.

Chaque membre du groupement signera avec le cocontractant retenu, l'accord cadre à hauteur de ses besoins propres, et chaque membre paiera directement le titulaire du marché.

VOTE : unanimité.

3 – DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAPG POUR 2020 :

Le Maire fait part au conseil du projet de répartition des sièges du conseil communautaire pour 2020. La loi du 9/3/2015 autorise l'accord local de répartition des sièges pour déroger à la répartition de droit commun. Toutefois cet accord est très encadré. Il est proposé de conserver la répartition actuelle des sièges. L'accord doit intervenir avant le 31/08/2019 pour qu'il puisse s'appliquer pour les élections de 2020. Le Maire rappelle en détail cette répartition, ce qui fait pour Auribeau 2 sièges au lieu de 1 de droit commun.

VOTE : unanimité.

4 – TRANSFERT DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT A LA CAPG : PROPOSITION D'ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DU CANAL DE BELLETRUD POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Annulée à la demande de la CAPG

5 – URBANISME : DEMANDE MOTIVEE DE DEROGATION DE CONSTRUCTIBILITE DANS L'INTERET DE LA COMMUNE (Art. L111-4 du Code de l'Urbanisme) :

Afin de permettre la réalisation du projet du Vallon de Juhan, la commune étant actuellement au RNU et dans l'attente du PLU, il convient que le conseil sollicite une dérogation de constructibilité auprès de l'Etat, en motivant l'intérêt du projet pour la commune. Outre le fait que le terrain appartient à la commune, le projet prévoit des équipements publics tels que les bureaux du CCAS, deux logements de secours et une grande salle communale de 300 m² pouvant servir également de salle de regroupement pour les administrés en cas de besoin. Dans les 50 % de logements de logements sociaux, 25 logements seront dédiés aux personnes âgées. A ce projet s'adosse celui du réseau de chaleur du quartier avec la chaufferie bois. Cette délibération sera soumise pour avis à la CDPENAF.

Vote : 15 POUR

4 CONTRE : MM. ROUSSEL – EININGER- Mme BELAICHE + 1 procuration

1 ABSTENTION : Mme PAGANIN

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6 – EGLISE ST ANTOINE : PROJET D'INSTALLATION DE LA MAQUETTE DU VILLAGE AU NIVEAU DE L'HOTEL ST JOSEPH :

Le Maire rappelle que l'église appartient à la commune depuis la loi de 1905. Il est proposé au conseil par les personnes qui s'occupent de l'église, de faire une installation fixe au niveau de l'hôtel St Joseph afin d'y installer la maquette du village d'Auribeau à l'année. Au moment de Noël la crèche serait rajoutée dans le village. Le coût des fournitures pour la structure métallique fixe et la barrière avec un portillon au niveau de l'hôtel est estimé à 1.500 €. Les bénévoles de l'église se chargent de la fabrication et de l'installation. Ce projet a obtenu l'accord de la paroisse et du curé, ainsi que des fidèles.

VOTE : unanimité

7 – MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS COMMUNAUX (RIFSEEP) :

Le Maire informe le conseil que les collectivités doivent mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le dossier a été validé par le comité technique auprès du CDG06, le 19/02/2019. Ce régime a vocation à remplacer les primes existantes (IAT-IEMP-IPTS-régisseur) et il est identique à toutes les filières (administratif – technique – sociale...). Le but est de simplifier le paysage indemnitaire en le calquant sur celui de l'Etat.

Il est prévu deux parts : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui est mensuelle et le complément indemnitaire annuel (CIA) qui est versé annuellement et qui est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Des retenues pour absence sont prévues. (Présentation d'un power point). Mise en place au 01/01/2020 pour permettre de faire les entretiens individuels au préalable.

VOTE : unanimité.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **LOCATION D'UNE CAVE SOUS LA MAIRIE IMPASSE DE LA CURE** : Le Maire rappelle que deux personnes souhaitent louer cette cave à la commune, mais que M. MME ROCHE voisins du local ont fait une proposition pour un loyer mensuel de 120 €. Il n'y a ni eau, ni électricité, la surface est d'environ 20 m². Ils se proposent aussi de l'acheter. Les autres candidats à la location abandonnent le projet à cet endroit, mais recherchent toujours une cave au village. Le conseil ne souhaite pas vendre car la cave est située dans le bâtiment de la mairie. VOTE : unanimité pour la location à 120 €/mois.
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING LEON MALLET** : le Maire rappelle que la commune a réalisé une étude de réaménagement du parking Léon Mallet, afin de remettre à niveau le parking, de faciliter le retournement des bus, de réorganiser les places de stationnement avec plantation d'arbres et élagage des pins existants dans le talus pour préserver la vue vers la plaine. Pour ces travaux estimés à 444.780 € HT avec la maîtrise

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

d'œuvre, la commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental, une aide au titre des amendes de police de 30 % de l'estimation soit 133.434 € et une aide au titre de la dotation cantonale de 45.000 €. VOTE : unanimité.

- **PROPOSITION DE RECRUTEMENT EN CDD D'UN AGENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES** : le Maire informe que pour le bon fonctionnement du service et suite au départ à la retraite d'un agent et dans l'attente d'une réorganisation des équipes, il conviendrait de recruter en CDD pour un an, un agent polyvalent affecté aux services techniques. La rémunération sera basée sur le premier échelon du grade d'adjoint technique. VOTE : unanimité.
- **INFORMATION** : FERMETURE DU LOCAL PRIMEUR DU BAYLE : le maire informe que le locataire de l'enseigne LOR'ANGE est en liquidation. Le mandataire en charge du dossier prévoit environ 4 mois de procédure. La Poste qui a cofinancé les travaux de réfection des locaux de la poste, est partenaire de la commune et rappelle que le service de Relais Poste est attaché au local et que l'on ne peut pas le déplacer. Le Maire informe qu'il a déjà des candidats intéressés.
- **PROBLEME DE SECURITE ROUTE DE GRASSE (RD9)** : Mme BELAICHE soulève le problème de sécurité au niveau du 565 route de Grasse, dont le propriétaire empiète régulièrement sur la voie avec une échelle, des cônes de signalisation, des véhicules, obligeant les véhicules venant de Grasse à se déporter sur la voie montante. Elle a des photos. Le Maire informe que la commune a déjà fait des actions auprès de la SDA (service du Département) pour informer du danger. Nous allons relancer la SDA ainsi que la gendarmerie de Pégomas et le policier municipal va y passer régulièrement.
- **MAISON DU PARC** : sur la question du devenir de ce bâtiment, le Maire rappelle que la propriété avait été achetée pour y faire la future mairie et qu'il n'y a pas de changement. La commune s'est donnée les moyens d'acheter le bien, il convient maintenant de monter le projet de rénovation et de trouver les financements. Le dossier prioritaire est celui de la surélévation de l'école et il est en cours.
- **CHEMIN DE CAREL** : M. BONTOUX demande s'il y a des prévisions pour l'aménagement du chemin de Carel qui devait être fait après la réalisation des constructions sur les terrains au-dessus du lotissement de Carel. Le projet ne se réalise pas, ne peut-on pas prévoir des travaux ? il n'y a pas assez de trottoirs, il faut reprendre le revêtement, créer une promenade... Le Maire va donner l'ancien projet à M. BONTOUX pour y travailler.
- **ANIMATION PAR LA MUSIQUE DE LA LEGION** : M. BONTOUX demande si l'on peut envisager une animation avec la Légion, car nous avons le même patron « St Antoine l'ermite ». Cela pourrait se programmer pour mai-juin 2020. Avis de principe unanimement favorable.
- **INFORMATION** : le Maire informe que Mme Corinne JULIEN-BOTTONI organise avec Auribeau-Infos, tous les mercredis à 10 H une visite guidée du village d'environ 1 H 30. Elle est guide conférencière spécialisée dans le moyen Age.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **PASSERELLE DE LA FRAYERE** : M. ROUSSEL demande ou en est le dossier avec la famille FILIPPI pour la remise en place de la passerelle ? Le Maire dit qu'il continue les négociations amiables, mais qu'il y a toujours contestation sur l'emprise du chemin piéton communal. Il n'y a pas de contestation sur l'existence du chemin. M. TIBIER rappelle que cette passerelle a été emportée en juin 1994.
- **POINT SUR LA VENTE DU TERRAIN DE VALCLUSE** : M. EININGER rappelle que le BP 2019 prévoyait 650.000 € pour la vente du terrain de Valcluse appartenant à la commune, il demande ou en est le dossier ? il dit qu'une autre offre plus favorable aurait été déposée avant celle qui est passée en conseil du 12/4/19 ?
Le Maire rappelle que l'offre globale d'A.E.I de 1.300.000 € a été validée en conseil municipal (terrain communal + terrain de M. Dubois), et qu'une autre offre de surenchère est bien arrivée après cette date, mais pas avec les mêmes conditions d'achat. Le dossier en cours chez le notaire. M. EININGER déplore le manque d'informations et de concertation avec les Auribellois, pour des projets d'envergures. Il dit qu'il souhaiterait un détail des biens de la commune avec leurs valeurs.
Le Maire rappelle que les projets de cession des terrains sont longuement débattus en séance, et qu'il avait remis à tout le conseil la liste des biens communaux et une estimation globale. A ce jour donner une valeur comptable ne représenterait pas la réalité, puisqu'elle est enregistrée en valeur historique du bien. Il va refaire un point sur les biens communaux et en faire part au conseil prochainement.

Affiché le
Le Maire,
Jacques VARRONE